

Séance extraordinaire du 22 août 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont tenue le lundi le 22 août 2022 à 19h00 à la salle Lévis St-Yves, 2451 rue Camirand.

Sous la présidence de Monsieur Denis Bergeron, maire par intérim et conseiller au siège no 5, sont aussi présents les membres du conseil suivants :

Martin Harvey	siège no 1
Doris Jetté	siège no 2
Régent Michaud	siège no 3
Georges Lysight	siège no 6

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Mme Sylvie Lacoursière a justifié son absence.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal, Mme Nicole Gagnon, adjointe administrative, a donné, à la demande du maire par intérim, par téléphone et par Facebook, un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil présents constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

Cette séance extraordinaire a été convoquée par le maire par intérim afin de prendre en considération les sujets suivants :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Emprunt temporaire pour le financement du règlement d'emprunt 307-22 (financement des fosses septiques des résidences isolées)
3. Période de questions
4. Clôture de la séance

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00, sous la présidence de Monsieur Denis Bergeron, maire par intérim, madame Diane Desjardins agit comme secrétaire de la séance.

220-08-2022

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Martin Harvey, appuyé par monsieur Régent Michaud et résolu que l'ordre du jour soit adopté.

221-08-2022

EMPRUNT TEMPORAIRE POUR LE FINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 307-22 (FINANCEMENT DES FOSSES SEPTIQUES DES RÉSIDENCES ISOLÉES)

CONSIDÉRANT que le règlement 307-22 décrétant un emprunt de 330 000 \$, pour financer *le programme d'aide en matière d'environnement (règlement 294-20 modifié par 295-20)*, a reçu l'approbation requise du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le 20 juin 2022;

CONSIDÉRANT qu'il est requis de procéder à un emprunt temporaire pour financier les travaux autorisés en vertu du programme d'aide en matière d'environnement;

EN CONSÉQUENCE ,

Il est proposé par monsieur Georges Lysight, appuyé par madame Doris Jetté et résolu de demander à la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie un emprunt temporaire spécifique n'excédant pas 330 000 \$ pour les fins de l'application du règlement 307-22.

PÉRIODE DE QUESTIONS

222-08-2022

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Régent Michaud, appuyé par Monsieur Martin Harvey et résolu de lever la séance à 19 h 07.

Denis Bergeron
Maire par intérim

Diane Desjardins
Secrétaire de la séance

Je, Denis Bergeron, maire par intérim, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de

toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

